

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE  
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE  
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical  
Délibération de la séance du vendredi 17 mai 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2418
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2023-2024
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux  
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Loire

**Excusé(e)s :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon  
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

**Délibération n°2418 – Remises gracieuses de frais d'inscription pour l'année 2023-2024**

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 portant sur les règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Au vu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription au titre de l'année scolaire 2023-2024, d'autoriser le remboursement des sommes prélevées et de mettre fin au prélèvement pour les bénéficiaires suivants :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
		XXXX	784,60 euros	Raison universitaire
XXXXXX	XXXXXX	XXXX	306,00 euros	Raison universitaire

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la remise gracieuse des frais d'inscription pour l'année 2023-2024 et autorisent le Président à la signer.

**Syndicat Mixte de Gestion**  
de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 08 98 27

**Stéphane FRIOUX**

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne